



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

APL

Question écrite n° 2548

Texte de la question

M Jean-Marie Daillet appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement sur le retard important relatif à la publication des barèmes de l'APL (aide personnalisée au logement) pour 1988-1989. Compte tenu de ce que le Conseil national de l'habitat (CNH) qui est habilité à donner son avis ne semble pas avoir encore été convoqué et que les nouveaux barèmes devaient être appliqués depuis le 1er juillet et ne sont donc pas encore connus, il lui demande de lui préciser les raisons de ce retard et les dispositions qu'il envisage de prendre pour hâter la publication des nouveaux barèmes de l'APL d'autant que de nombreuses familles sont actuellement placées dans une situation difficile puisque certains organismes et certaines caisses d'allocations familiales appliquent des barèmes en diminution.

Texte de la réponse

Reponse. - L'actualisation du barème de l'aide personnalisée au logement (APL), dans la mesure où elle a des conséquences sur la contribution de l'Etat à ce régime, est arrêtée dans le cadre de la préparation du budget ; les projets de textes préparés après consultation interministérielle doivent ensuite être soumis à l'examen du conseil d'administration de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et du Conseil national de l'habitat (CNH). Dès lors que les décisions de principe sont arrêtées et la valeur nouvelle des paramètres variables connue, il est procédé à une information des organismes liquidateurs. En ce qui concerne le barème applicable au 1er juillet 1988, il a fait l'objet du décret no 88-966 du 10 octobre 1988 et de deux arrêtés de même date publiés au Journal officiel du 13 octobre 1988.

Données clés

Auteur : [M. Daillet Jean-Marie](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2548

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2562